



COMMUNIQUE

L'intersyndicale douanière a été reçue mardi 12 mars 2019 par le Ministre de l'Action et des Comptes Publics.

La CGC-Douanes considère que les réponses apportées pour accompagner la surcharge de travail exceptionnelle occasionnée par le Brexit sont satisfaisantes dans la mesure où il s'agit d'améliorations indemnitaires pérennes et que les discussions à venir porteront également sur les conditions de travail et certaines dispositions du régime de retraite des agents ayant comptabilisé des années de services actifs.

La CGC-Douanes souhaite que l'enveloppe proposée soit utilisée pour récompenser tous les agents des douanes de leurs efforts par la création d'une prime d'un montant unique. Elle est donc favorable à la proposition de Monsieur le Ministre de créer une prime générale d'un montant de 69 € bruts pour tous les agents des douanes.

La CGC-Douanes considère en effet que tous les agents des douanes sont nécessairement impactés par les réformes récurrentes que connaît notre administration parmi lesquelles celle, majeure, relative au Brexit et qu'il serait injustifié de créer des différences de traitement entre les agents, en fonction de leur branche d'appartenance (SURV ou OPCO), les fonctions exercées ou leur grade.

Elle considère également que les agents ayant des fonctions d'encadrement, quelles qu'elles soient, sont également totalement engagés dans la bonne mise œuvre de cette transformation majeure pour la douane française et qu'il serait injuste de les écarter des mesures visant à récompenser les efforts d'adaptation de toute la communauté douanière.

BULLETIN D'ADHESION 2019

Pour adhérer, renvoyez le présent bulletin, accompagné de votre chèque de cotisation libellé à l'ordre de [CGC-Douanes](#) à :

CGC-Douanes

Bâtiment TURGOT – Télédock 909 - Pièce 177V

86-92 Allée de Bercy

75 572 Paris 12

Fiche de renseignements à compléter :

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Fonctions : Grade :

Coordonnées professionnelles :

Service : Direction :

Adresse :

Tél. :

E-mail :

Coordonnées personnelles (si vous désirez y recevoir votre courrier syndical) :

Adresse :

Tél. : E-mail :

Le montant des cotisations est disponible sur le site internet de [CGC-Douanes](#), rubrique infos pratiques. Pour information, 66 % des cotisations sont déductibles de votre impôt sur le revenu.

[CGC-Douanes](#) dispose du site www.cgc-douanes.info accessible sur Internet ou depuis Aladin / informations / informations syndicales / [CGC-Douanes](#)

Mel : cgc-douanes@douane.finances.gouv.fr - tel : 01 53 18 00 72